

Carnet d'entretien



JS5

JS5

60



Manuel d'utilisation

JS
60

Manuel d'utilisation



Ligier Group désire vous remercier

Merci d'avoir choisi l'un de nos produits. Ce manuel a été conçu dans le but de vous en faire apprécier toutes les qualités.

Nous recommandons de le lire en détail avant de conduire le véhicule pour la première fois.

Vous y trouverez des informations, des conseils et des instructions pour l'emploi ; vous découvrirez aussi des particularités, des détails et des astuces qui vous convaincront de la justesse de votre choix.

Si vous en tenez compte, il vous sera facile de vous familiariser avec votre nouveau véhicule et de vous en servir pendant longtemps avec entière satisfaction.

Le manuel

Certaines des photographies, des illustrations et des descriptions contenues dans cette notice d'entretien ne correspondent pas obligatoirement au modèle de véhicule utilisé.

Les instructions de cette notice ont été rédigées essentiellement pour fournir un guide simple et clair pour l'emploi ; vous y trouverez aussi les opérations d'entretien de base et les contrôles périodiques auxquels le véhicule doit être soumis auprès de professionnels reconnus.

Le livret contient aussi les instructions pour quelques réparations simples.

Les opérations qui n'y sont pas explicitement décrites sont celles pour lesquelles il est nécessaire de disposer d'un outillage spécial et/ou de connaissances techniques spécialisées ; pour leur exécution, nous conseillons donc de vous adresser aux Distributeurs Agréés LIGIER GROUP.

Le texte sur fond gris ou en gras contiennent des indications importantes pour l'utilisation du véhicule et la sécurité.

Sommaire

1. VOTRE VÉHICULE		2. UTILISATION		3. ENTRETIEN		4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	
Poste de conduite	1.1	Rodage	2.1	Prévention des risques		Caractéristiques générales	4.1
Tableau de bord	1.2	Démarrage- Freinage - Roulage - arrêt	2.2	Points de levage du véhicule	3.1	Entretien de la carrosserie et véhicule	4.2
Commandes	1.3	Fonctionnement spécifique d'un véhicule équipé du moteur Révolution (492 DCI)	2.3	Pneumatiques	3.2		
Console centrale	1.4	Carburant	2.4	Remplacement d'ampoules	3.3		
Ouverture des portes et réglage des rétroviseurs	1.5			Fusibles	3.4		
Ouverture de hayon	1.6			Niveau de liquide circuit de freinage	3.5		
Identification et clés	1.7			Niveau d'huile boite inverseur	3.6		
Prise 12 Volts	1.8			Niveau d'huile moteur	3.7		
				Lave glace	3.8		
				Batterie	3.9		
				Bornier charge batterie/aide au démarrage	3.10		
				Transmission / Direction	3.11		
				Liquide de refroidissement filtre à air	3.12		
				Révisions	3.13		

5. SIGNALISATION ROUTIÈRE

1. VOTRE VÉHICULE

Poste de conduite	1.1
Tableau de bord	1.2
Commandes.....	1.3
Console centrale	1.4
Ouverture des portes et réglage des rétroviseurs	1.5
Ouverture du hayon.....	1.6
Identification et clés.....	1.7
Prise 12 Volts	1.8

1.1 - POSTE DE CONDUITE



- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Contacteur principal à clé à 4 positions 2. Commodo indicateur de phare, clignotant, avertisseur sonore & anti-brouillard avant (selon modèle) & arrière 3. Tableau de bord 4. Autoradio (selon modèle)* 5. Commodo essuie-glace avant et arrière (selon modèle), dégivrage vitre de hayon (selon modèle) | <ol style="list-style-type: none"> 6. Console centrale 7. Boîte à gant (soulever la poignée pour ouvrir) 8. Pédale de frein 9. Pédale d'accélérateur 10. Emplacement pour cendrier nomade (selon modèle) 11. Levier inverseur de marche avant arrière 12. Bouches d'aération |
|--|---|

* **ATTENTION** : si votre autoradio est équipé de la fonction CARPLAY / ANDROID AUTO et que vous utilisez un système GPS : emprunter uniquement le réseau routier propre aux véhicules L6 (détail en page 57).



Photo 1

1. Pare soleil conducteur, avec poche pour papiers et possibilité de déplacement latéral pour protéger le conducteur des reflets. (Photo 1)
2. Plafonnier d'éclairage intérieur, 3 positions avec bouton de sélection de fonctionnement (Photo 2).



Éclairage continuellement allumé.



Éclairage continuellement éteint.



Éclairage s'allume lors de l'ouverture d'une porte, s'éteint dans un délai d'environ 20 secondes après fermeture de la porte.



Photo 2



ATTENTION!

Laisser l'éclairage du plafonnier allumé alors que le moteur est éteint provoque un déchargement de la batterie pouvant l'endommager irréversiblement.

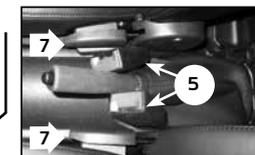


Photo 3

3. Pare-soleil passager, avec miroir de courtoisie et possibilité de rotation latérale.
4. Micro du kit main libre. (Photo 1).
5. Ancrage des ceintures de sécurité conducteur et passager (Photo 3).
6. Levier de réglage en profondeur des sièges conducteur et, selon modèle, du siège passager. Lever la barre pour débloquer la glissière et relâcher pour bloquer (Photo 4).
7. Agir sur le levier pour faire basculer le dossier, de la même manière pour les 2 sièges (Photo 3).

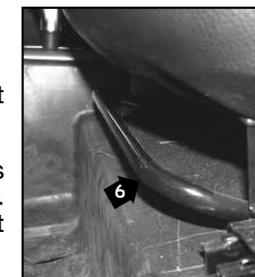


Photo 4

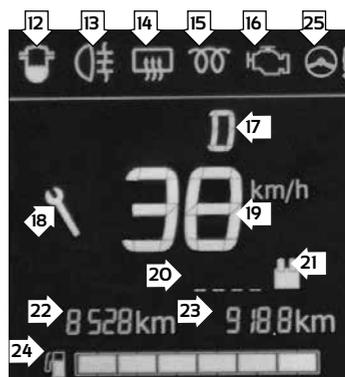
1.2 - TABLEAU DE BORD



- | | |
|---|---|
| 1. Horloge | 6. Indicateur de pression d'huile (alerte) |
| 2. Indicateur feu de brouillard avant (selon modèle) | 7. Indicateur de température moteur (alerte) |
| 3. Indicateur frein de parking et niveau liquide de frein (alerte si le levier de frein à main est abaissé) | 8. Bouton de sélection |
| 4. Compteur de vitesse | 9. Indicateur de clignotant |
| 5. Ecran LCD | 10. Indicateur feux de croisement (allumé aussi en feux de route) |
| | 11. Indicateur feux de route |

Ecran LCD

12. Indicateur présence d'eau dans filtre à carburant (DCI uniquement)
13. Indicateur feu brouillard arrière
14. Indicateur dégivrage vitre hayon (selon modèle)
15. Indicateur de préchauffage
16. Indicateur défaut moteur (DCI uniquement)
17. Indicateur marche avant D, point mort N, ou marche arrière R
18. Clé de maintenance : entretien à effectuer
19. Indicateur de vitesse
20. Zone de messages :
DOOR signifie qu'une porte est ouverte
BATT signifie une tension batterie faible (lorsque la clé est en position APC)
ECO signifie une période d'inactivité du contact en position ACC supérieure à 15 min -> mise en veille du compteur
21. Indicateur de défaut de la boîte à fusibles
22. Odomètre total
23. Odomètre partiel (se remet à zéro tous les 1000km)
24. Niveau de carburant
25. Indicateur défaut direction assistée (selon modèle)



ATTENTION !

Si un témoin de sécurité (température d'eau moteur, pression d'huile ou défaut moteur) s'allume en cours d'utilisation, il est impératif d'arrêter le véhicule dans les plus brefs délais et contacter votre Distributeur

Témoins d'alertes du tableau de bord



Témoin d'alerte température liquide de refroidissement

Si le témoin s'allume en cours de route, arrêter immédiatement le moteur, vérifier après 30 minutes le niveau de liquide dans le radiateur, compléter si besoin.
 Dans tous les cas joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.



Témoin de serrage du frein à main et niveau liquide de frein

Éteint lorsque le frein à main est desserré.
 S'allume quand le niveau de liquide de frein est trop bas.
 S'il s'allume en permanence, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.



BATT Message de charge batterie (Testé en position contact)

Doit être éteint lorsque le moteur tourne.
 Peut s'allumer moteur au ralenti, doit s'éteindre dès le coup d'accélération. S'il s'allume en permanence, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.



Témoin pression huile moteur (Testé en position contact)

Doit être éteint lorsque le moteur tourne.
 S'il s'allume en cours de route, arrêter immédiatement le moteur. Vérifier après 10 minutes d'arrêt du moteur le niveau de l'huile, rajouter de l'huile si nécessaire.
 Si le témoin reste allumé malgré un niveau correct, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.



Témoin défaut moteur* (selon version)

S'il s'allume en permanence, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.



Témoin défaut direction assistée* (selon version)

Lors du démarrage, le témoin EPS du compteur s'allume automatiquement dans sa phase de test.

Si ce témoin s'allume en permanence, les fonctions EPS sont hors service mais le véhicule reste néanmoins utilisable, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.

Fréquence d'entretien

◆ Mettre la clé de démarrage sur la position **ACC** (Accessoire).

◆ Le kilométrage restant avant vidange apparaît en bas à gauche de l'écran LCD. (Photo 1)

Lorsque le décompte atteint la valeur de 200km, la clé de révision **19** clignote. Lorsque le décompte atteint 0km, la clé de révision est allumée en permanence.

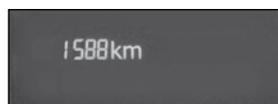


Photo 1



Photo 2

Réglage de l'Horloge

◆ Mettre la clé de démarrage sur la position **ACC** (Accessoire).

◆ Appuyer sur le bouton **8** du tableau de bord pendant 5 secondes : l'horloge apparaît et les chiffres des heures clignotent (Photo 2).

◆ Un appui court (inférieur à 1 seconde) sur le bouton **8** permet d'incrémenter les chiffres des heures. Les aiguilles de l'horloge vont tourner à chaque incrémentation.

◆ Un appui long (supérieur à 3 secondes) sur le bouton **8** permet de passer aux chiffres des minutes qui clignotent.

◆ Un appui court sur le bouton **8** permet alors d'incrémenter les chiffres des minutes. Les aiguilles de l'horloge vont tourner à chaque incrémentation.

◆ Un appui long validera les modifications effectuées.



Clé de contact en position arrêt **S**, l'horloge affiche par défaut 12h. En position accessoire **A**, l'horloge affiche l'heure réglée.

Kilométrage total et partiel

◆ Un appui long sur le bouton **8** permet de remettre à zéro le kilométrage partiel.

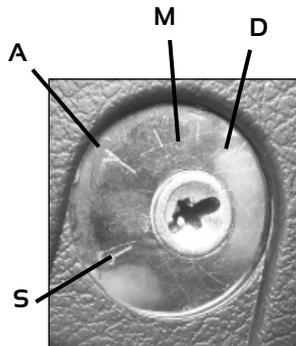
Position de la clé sur Neiman

S. Stop/arrêt moteur

A. (ACC) Accessoire

M. (APC) + après contact

D. Démarrage



1.3 - LES COMMANDES

A. Levier inverseur de marche

1 Marche avant

● Point mort, neutre

2 Marche arrière

Pour effectuer une marche avant, pousser le levier dans le sens de la marche avant **D** jusqu'à son enclenchement et accélérer progressivement. Le témoin lumineux **D** s'allume sur l'écran du compteur.



Pour effectuer une manœuvre de recul, appuyer sur le pommeau pour enfoncer le levier vers le bas puis le tirer vers l'arrière, jusqu'à son enclenchement en position **R**. Si le véhicule en est équipé, le bip de fonctionnement du radar de recul retenti. Le témoin lumineux **R** s'allume sur l'écran du compteur.

ATTENTION !

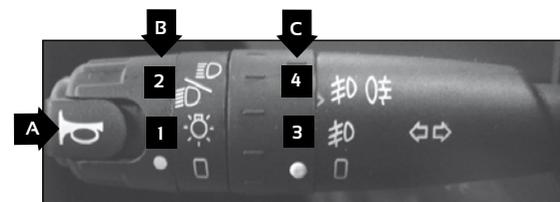
Il est impératif de manipuler le levier inverseur uniquement lorsque le régime moteur est au ralenti, véhicule immobilisé.

ATTENTION !

(POUR VÉHICULE ÉQUIPÉ D'UN MOTEUR DCI UNIQUEMENT)

Au point mort «N», le régime moteur ne peut être accéléré en appuyant sur la pédale que lorsque : la pédale de frein est enfoncée OU une porte est ouverte OU le frein à main est tiré.

B. Inverseur code/phare



A : un appui sur ce bouton met en fonction l'avertisseur sonore.

Tourner le point blanc de la molette **B** en position 1 pour allumer les feux de position

avant et arrière, en position 2 pour allumer les codes, tirer le levier vers soi pour allumer les phares.

REMARQUE : lorsque les phares sont en fonction, les témoins de code et de phare sont allumés.

Tourner le point blanc de la molette **C** en position 3 pour allumer les feux anti-brouillard avant, en position 4 pour allumer les feux anti-brouillard avant + arrière.

Lever le levier met en fonction les clignotants droit, baisser le levier met en fonction les clignotants gauche.

Une impulsion sur le levier, vers le haut ou le bas, déclenche une action de 3 clignotements du côté sélectionné.

C. Interrupteur de lave-glace / essuie-glace

Un appui sur le bouton **A** met en fonction le dégivrage de lunette arrière et des rétroviseurs, suivant modèle. L'extinction est automatique.

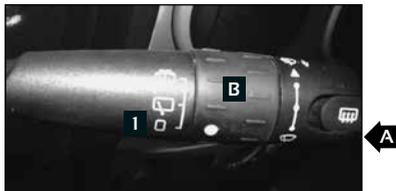


Photo 1

Tourner le molette **B** en position **1** met en fonction l'essuie-glace arrière, suivant modèle. La position au-dessus n'est pas utilisée.

Baisser le levier provoque un aller/retour des essuie-glaces avant.

Lever le levier d'un cran actionne le fonctionnement intermittent des essuie-glaces avant (selon modèle), au 2^{ème} cran : petite vitesse, au 3^{ème} cran : grande vitesse.

ASTUCES :

- En cours d'utilisation si l'essuie-glace du pare brise est en fonction, la sélection de la marche arrière déclenchera le fonctionnement de l'essuie-glace de hayon (si le véhicule en est équipé)
- L'utilisation du lave-glace déclenche quatre balayages des essuie-glaces avant.

ATTENTION !

Ne pas faire fonctionner les balais sur un pare brise sale et sec. Utiliser toujours le liquide du lave-glace avant d'actionner les essuies-glaces afin de ne pas rayer le pare-brise. Le liquide lave-glace traditionnel est nocif pour la carrosserie. Diluer 1 dose de lave-glace avec 10 doses d'eau.



Photo 2

D. Commande réglage hauteur de phare

(suivant modèle) Photo 2

Située sur la planche de bord, au-dessus de la commande d'ouverture du capot. Permet de modifier l'angle d'éclairage des phares selon le poids transporté. La position 0 est le réglage nominal à vide.

E. Interrupteur lève-vitre

(Photo 3, suivant modèle)

Lorsque le véhicule est équipé de vitres électriques, maintenir appuyé le bouton correspondant au côté souhaité pour baisser la vitre. Relâcher pour stopper le mécanisme à la hauteur désirée.



Photo 3

Tirer sur le bouton pour monter la vitre et relâcher pour stopper le mécanisme à la hauteur désirée.

Les boutons possèdent un mode séquentiel. Vitre fermée, appuyer sur le bouton jusqu'à sentir un cran puis relâcher : la vitre descendra totalement automatiquement. Ce système fonctionne également pour remonter la vitre.

F. Climatisation

(Photo 4, suivant modèle)

Une impulsion sur le bouton **3** actionne la climatisation.

Pour que la climatisation soit fonctionnelle, une vitesse de ventilation 1, 2 ou 3 doit être sélectionnée avant d'appuyer sur le bouton **3**. L'éclairage des lettres **A/C** signifie le fonctionnement de la climatisation.

Les réglages de température d'air froid et de vitesse de ventilation sont effectués par les boutons de sélection situés sur la planche.

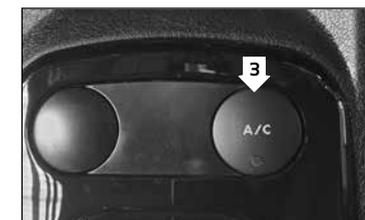


Photo 4

1.4 - CONSOLE CENTRALE



1. Interrupteur feux de détresse.
2. Emplacement auto radio - système multimédia.
3. Commande ventilateur (3 vitesses) ou climatisation en option.
4. Commande de réglage température d'air.
5. Commande de répartition d'air.

Détail des positions de direction de la ventilation

-  Désembuage du pare-brise
-  Désembuage du pare-brise + air au niveau des pieds
-  Air au niveau des pieds + bouche d'aération rotative
-  Bouche d'aération rotative

1.5 - OUVERTURE DES PORTES / CAPOT

- A. Poignée extérieure ouverture de portière (Photo 1).
- B. Poignée intérieure d'ouverture de portière (Photo 2).
- C. Levier de réglage rétroviseur extérieur (Photo 3).

ATTENTION !
 une porte ne doit pas être utilisée comme appui pour s'insérer ou s'extraire du véhicule, au risque de provoquer un dérèglement engendrant un problème d'étanchéité.



Photo 1



Photo 2

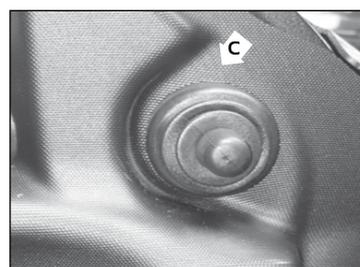


Photo 3

Ouverture du capot avant

D. Commande d'ouverture de capot avant, située sous la planche de bord côté gauche. Tirer cette commande pour débloquer le capot avant (Photo 4) puis la repousser.

- ◆ Soulever le levier de serrure 1 afin de libérer le capot avant (Photo 5).
- ◆ Lever le capot, déclipser la béquille 2 de l'agrafe de fixation 3 (Photo 6).
- ◆ Placer l'extrémité pliée de la béquille dans le logement 4 de la traverse du logement moteur (Photo 7).

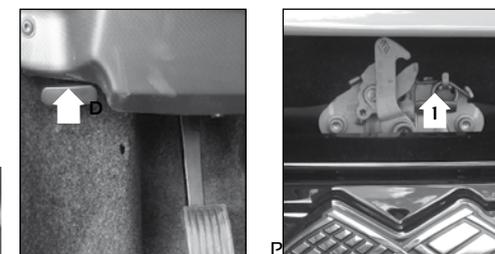


Photo 4

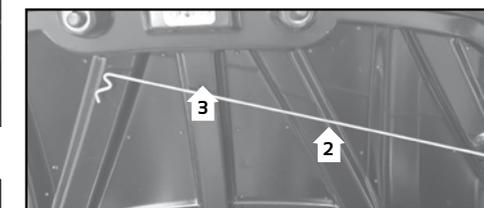


Photo 6

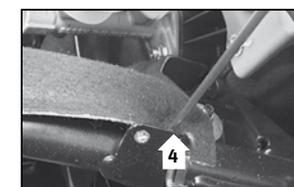
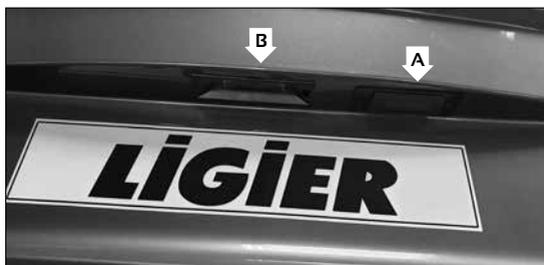


Photo 7

1.6 - OUVERTURE DU HAYON



Le hayon possède une commande d'ouverture électrique A située à droite de l'éclairage de plaque d'immatriculation B.

Une impulsion sur la commande suffit pour déverrouiller.

Cette commande est fonctionnelle lorsque la porte conducteur est déverrouillée, par utilisation de la télécommande de centralisation ou par utilisation du barillet de porte.

⚠ ATTENTION !

Des appuis répétés ou continus sur la commande électrique peuvent mettre en sécurité la commande. Celle-ci sera alors inopérante pendant environ une minute.

1.7 - IDENTIFICATION ET CLÉS



Photo 1



Photo 2

Identification véhicule

Chaque voiture est identifiée de deux manières distinctes :

◆ Le numéro de série est gravé sur le plancher du véhicule, devant le siège passager (photo 1). Les caractéristiques du moteur sont indiquées sur une plaquette appliquée au bloc moteur, sur sa face avant.

◆ Plaque constructeur avec le numéro de série gravé. Elle se trouve sous le capot, rivetée sur la baie de pare-brise (photo 2).

Pour toute réclamation éventuelle ou commande de pièces détachées, indiquer le numéro de série.

Les clés + télécommande (photo 3)

◆ Le véhicule est livré avec un trousseau de 2 clés dont une comprenant la télécommande de centralisation. Chaque clé ouvre toutes les serrures : portes et bouchon de réservoir. Conserver la plaque signalétique jointe au trousseau.



Photo 3

La télécommande

◆ Une impulsion sur le bouton 1 déverrouille les portes et le hayon.

◆ Une impulsion sur le bouton 2 verrouille les portes et le hayon.

⚠ ATTENTION !

Lorsque le verrouillage est commandé porte(s) ouverte(s), la ou les portes seront verrouillées à clé lors de leur claquage.

1.8 - PRISE 12 VOLTS ET CÂBLE USB

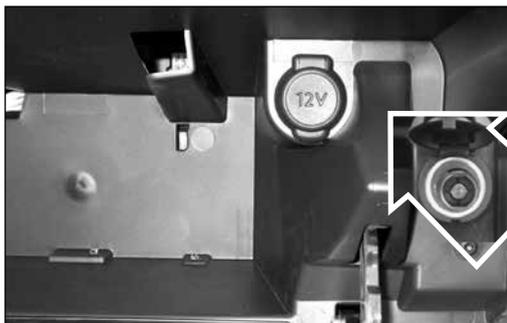


Photo 1

Prise 12 V

Une prise 12 volts située dans la boîte à gants ([photo 1](#)) ou sur la console centrale en dessous de l'autoradio permet l'alimentation électrique d'un organe rapporté.

◆ Soulever le couvercle plastique pour connecter ([photo 2](#)).

⚠ ATTENTION!

L'utilisation de cette prise moteur arrêté provoquera une décharge de la batterie pouvant l'endommager.



Photo 2

Câble USB

Un câble USB situé dans la boîte à gants ([photo 3](#)) permet le branchement d'un appareil USB.

2. UTILISATION

Rodage.....	2.1
Démarrage, roulage, freinage, arrêt.....	2.2
Fonctionnement spécifique d'un véhicule équipé du moteur Révolution (492 DCI)....	2.3
Carburant.....	2.4

2.1 - RODAGE



Pendant les premiers kilomètres :

- ◆ Éviter les accélérations trop brusques et les freinages trop énergiques.
- ◆ Contrôler fréquemment le niveau d'huile et de liquide de refroidissement.
- ◆ Effectuer à 5000 km la première révision (voir partie entretien)

2.2 - DÉMARRAGE - ROULAGE - FREINAGE - ARRÊT

Mise en route moteur (Photo 1 et 2)

1. S'assurer que le levier d'inverseur de marche est au point mort **N** sur le levier et **N** affiché au tableau de bord 1.
 2. Bloquer le frein de stationnement.
 3. Mettre le contact. Sur la position **M** de démarrage (schéma page 12) un signal sonore retenti.
 4. Attendre que le voyant de préchauffage 2 s'éteigne.
 5. Actionner le démarreur dans les 3 secondes après extinction du voyant de préchauffage.
- Un signal sonore au lieu du démarrage signifie qu'une vitesse est enclenchée. Dans ce cas, revenir au point mort et actionner le démarreur.



Photo 1

Si le moteur ne démarre pas immédiatement, renouveler l'opération.

IMPORTANT : s'assurer, lorsque le moteur tourne, de l'extinction des témoins de pression d'huile et de défaut moteur.

Démarrage du véhicule

1. Moteur démarré, régime moteur au ralenti, mettre le levier d'inverseur en position de marche, sans appuyer sur l'accélérateur.
2. Desserrer le frein à main.
3. Accélérer progressivement

Roulage

En cours d'utilisation, ne pas appuyer simultanément sur la pédale de frein et la pédale d'accélérateur au risque de détériorer la transmission, variateurs et courroie.

La manipulation du levier inverseur pour le changement de sens de marche doit être effectuée lorsque le véhicule est immobilisé.

Freinage

Un freinage d'urgence déclenche l'allumage des feux de détresse. Appuyer sur l'interrupteur feux de détresse pour désactiver.

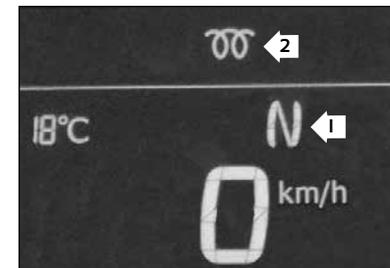


Photo 2

! ATTENTION !

- ◆ Le moteur ne peut pas démarrer si une vitesse est engagée. (alerte par signal sonore).
- ◆ Au point mort **N**, une sécurité empêche le moteur d'être accéléré à la pédale sans préalablement maintenir enfoncée la pédale de frein ou avoir une porte ouverte ou avoir le frein à main actionné. (SUR VÉHICULE ÉQUIPÉ DU MOTEUR DCI UNIQUEMENT).
- ◆ Les gaz d'échappement sont toxiques. Ne pas effectuer ces opérations dans des locaux fermés.

Arrêt moteur

1. Mettre le véhicule au point mort **N**
2. Couper le contact
3. Attendre l'arrêt du moteur
4. Tirer le frein à main

Caméra de recul/aide au stationnement

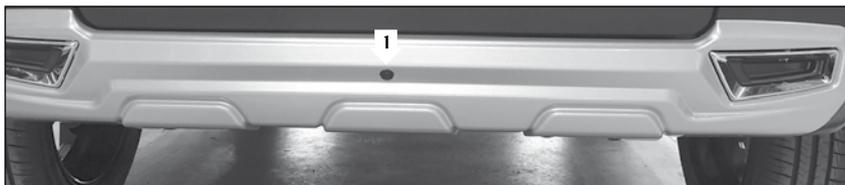


Photo 3

La caméra de recul (repère 1, photo 3) vous permet lors d'une marche arrière de visualiser un éventuel obstacle à l'arrière du véhicule.

Elle se met automatiquement en fonction lors du passage de la marche arrière sur le levier inverseur.

Caméra de recul (suivant modèle)

À la sélection de la marche arrière, l'écran du système multimédia (photo 4) affiche la visualisation de la caméra de recul (repère 1, photo 3).



Photo 4

Direction assistée (suivant modèle)

Cet équipement assure deux fonctions :

- une assistance à la manœuvrabilité des roues par le volant (progressive en fonction de la vitesse du véhicule)
- une assistance au retour du volant dans sa position neutre (roues droites) quand le conducteur réduit l'effort nécessaire donné dans un virage.

2.3 - FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU MOTEUR RÉVOLUTION (492 DCI)

2.3.1. - EASY PARKING

Un véhicule équipé du moteur Révolution (492 DCI) possède d'origine une particularité d'utilisation : l'aide à la manœuvre **EASY PARKING**.

Le système est équivalent à la conduite d'un véhicule traditionnel en version boîte automatique.

Le système **EASY PARKING** s'active lors de chaque manipulation du levier inverseur dans un sens de marche.



Véhicule démarré, régime au ralenti, l'utilisateur appui sur la pédale de frein puis sélectionne un sens de marche au levier inverseur : au relâchement de la pédale de frein et sans appuyer sur la pédale d'accélérateur, le véhicule va accélérer doucement et se stabiliser à une vitesse d'environ 7km/h. Cette configuration permet l'aide au stationnement en marche avant ou arrière.

Véhicule en cours de fonctionnement, l'utilisateur relâche la pédale d'accélérateur quelque soit la topologie du terrain sans appuyer sur la pédale de frein : le frein moteur fera baisser le régime moteur jusqu'à ce que la vitesse du véhicule se stabilise à environ 7 km/h.

ATTENTION : lorsque le véhicule est en mode EASY PARKING, avancement stabilisé à 7km/h au démarrage ou après décélération, un appui sur la pédale de frein immobilisera le véhicule mais ne désactivera pas l'EASY PARKING : le relâchement de la pédale de frein provoquera l'avancement du véhicule dans le sens de marche sélectionné au levier inverseur.

Pour désactiver le mode EASY PARKING, effectuer l'une de ces 3 opérations:

- tirer le levier de frein à main
- mettre le levier inverseur au point neutre
- ouvrir une porte

2.3.2. - SÉCURITÉ

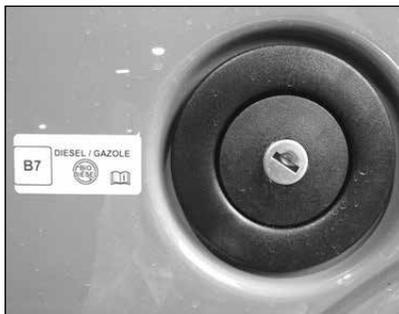
Si le véhicule effectue un départ arrêté avec une portière ouverte ou si une portière est ouverte en cours d'utilisation, la puissance du moteur sera volontairement réduite.

2.4 - CARBURANT

Moteur

Carburant : utiliser exclusivement le gazole du commerce B7, **respectant la norme EN590 en mélange avec un biocarburant respectant la norme EN14214** (incorporation possible de 0 à 7% d'Ester Méthylrique d'Acide Gras).

Contenance du réservoir : 17-l.



IMPORTANT : En période de gel, additionner au gazole de l'antigel spécial en proportion préconisée sur le flacon. **ATTENTION** : certains fournisseurs de carburant livrent du gazole contenant déjà de l'antigel en quantité variable.

ATTENTION!

- ◆ Avant d'effectuer l'approvisionnement en carburant, couper impérativement le moteur.
- ◆ Les carburants sont inflammables.
Éviter de renverser du carburant sur un moteur chaud.
- ◆ Ne pas s'approcher de la trappe de réservoir avec une flamme libre ou une cigarette allumée : danger d'incendie.
- ◆ Éviter aussi d'approcher le visage trop près de la trappe, afin de ne pas inhaler de vapeurs nocives.
- ◆ Ne pas utiliser de téléphone portable lors de l'approvisionnement en carburant.
- ◆ Un carburant non adapté peut engendrer des dommages irréversibles au moteur, n'entrant pas dans les conditions de garantie.
- ◆ Le moteur n'accepte pas l'utilisation de carburant de type :
 - Huile végétale
 - Fioul domestique
 - Pétrole (chauffage)
 - Gazole stocké en jerrican ou dans des conteneurs galvanisés

3. ENTRETIEN

Prévention des risques

Points de levage du véhicule	3.1
Pneumatiques.....	3.2
Remplacement d'ampoules.....	3.3
Fusibles.....	3.4
Niveau de liquide dans le circuit de freinage.....	3.5
Niveau d'huile de boîte inverseur.....	3.6
Niveau d'huile moteur.....	3.7
Lave glace.....	3.8
Batterie.....	3.9
Bornier charge batterie / aide au démarrage.....	3.10
Transmission / Direction	3.11
Liquide de refroidissement et filtre à air.....	3.12
Révisions	3.13

PRÉVENTION DES RISQUES

Nous attirons votre attention sur les risques de blessure possible lors d'interventions dans le compartiment moteur.

- Lorsque le véhicule a été utilisé, même après l'arrêt du moteur certains organes peuvent être très chauds (moteur, ligne d'échappement, circuit de refroidissement).

⚠ **Risque de brûlure**

- Lorsque le moteur est démarré, des pièces peuvent être en mouvement : courroie de transmission, courroie d'alternateur, courroie de climatisation, variateurs, volant moteur.

⚠ **Risque de blessure**

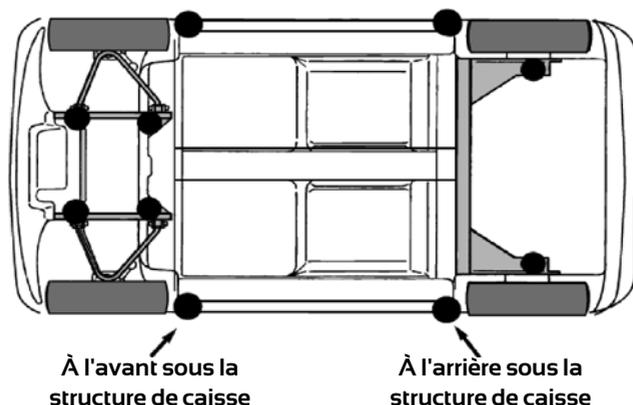
- Lorsque l'alimentation électrique générale est active, par le contacteur à clef, certains organes peuvent être en mouvement (système de double essuyage pare-brise) ou alimenté par la batterie 12V.

⚠ **Risque de blessure**

⚠ **Risque de choc électrique**

**AVANT TOUTE INTERVENTION DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR,
METTRE LE VÉHICULE EN SÉCURITÉ.**

3.1 - POINTS DE LEVAGE DU VÉHICULE



3.2 - PNEUMATIQUES

EN CAS DE CREVAISON

La bombe anti-crevaison est placée au fond du coffre à droite.



- ◆ Retirer si possible l'objet ayant provoqué la crevaison et éventuellement dégonfler le pneu. Positionner la valve à l'horizontale du sol.
- ◆ Agiter fortement la bombe. Par temps froid, réchauffer la bombe entre les mains.
- ◆ Raccorder la bombe sur la valve de roue.
- ◆ Pousser la valve contre le trou de la jante et en même temps actionner la bombe. Celle-ci doit être en position verticale, tête en haut. Maintenir la pression au moins une minute.
- ◆ Détacher rapidement le raccord et rouler immédiatement au moins 5 kilomètres puis refaire la pression.

Examiner fréquemment l'état des pneumatiques, une usure anormale peut être due à un problème de géométrie du train avant. L'utilisation de la bombe anti-crevaison n'est destinée qu'à une utilisation provisoire et de courte durée. Il ne faut pas dépasser 35 km/h, ne pas effectuer d'accélération franche ou de freinage brusque, ne pas prendre de virage à vive allure.

Après utilisation de la bombe anti-crevaison, faire contrôler l'état de la carcasse du pneu.

⚠ **ATTENTION**

Une pression incorrecte provoque une usure accélérée des pneus, et rend le véhicule instable et dangereux pour la conduite.

La hauteur de gomme ne doit pas être inférieure au niveau du témoin d'usure.

Si vous devez descendre du véhicule hors d'une place de stationnement, il est obligatoire d'être vêtu d'un gilet fluorescent et de positionner en avant le triangle de sécurité.

PRESSIION DE GONFLAGE DES PNEUMATIQUES :

Il est recommandé de contrôler la pression de gonflage des pneumatiques à froid une fois par mois.

Une pression anormale induit une usure anormale, affecte le comportement du véhicule en rendant la conduite dangereuse, et augmente la consommation de carburant. L'utilisation du véhicule en surcharge accélère l'usure des pneumatiques.

LISTE DES PNEUMATIQUES					
Dimensions	145 / 80 R13	155 / 65 R14	155 / 60 R15	165 / 45 R16	165 / 50 R16
Pression à vide *	1,50 bars				
Pression en charge *	1,80 bars				
Catégorie de vitesse minimale	B	B	B	B	B
Indice de charge minimal	60	60	60	60	60
Catégorie d'usage du véhicule	Normale Neige				

Usure des pneumatiques :

Contrôler régulièrement l'usure des pneumatiques à l'aide des indicateurs prévus à cet effet au niveau de la bande de roulement.

Si les limites d'usure de la bande de roulement sont atteintes (1), il est recommandé de remplacer les pneumatiques.

LIGIER GROUP recommande d'utiliser des pneumatiques de même marque et de qualité équivalente à la monte d'origine.



Recyclage :

Un pneumatique contient des substances dangereuses pour l'environnement. Renseignez vous auprès de votre distributeur qui est équipé pour le recyclage des pneumatiques usagés tout en respectant les normes en vigueur et l'environnement.

*valeurs à vide, à affiner en fonction de la charge transportée

3.3 - REMPLACEMENT D'AMPOULES

Optique avant (photo 2)

A - Feu de position
Montage 1/4 de tour.

B - Clignotant
Montage 1/4 de tour du porte ampoule.

C - Feu de route
Montage 1/4 de tour du porte ampoule.

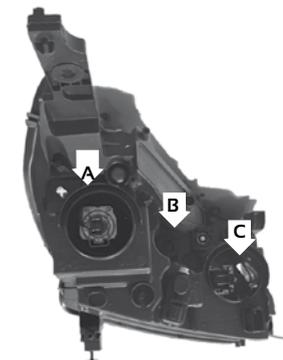


Photo 2

Bloc optique arrière (photo 3)

Feu tout LED
Pas de remplacement d'ampoules possible.



Photo 3

Éclairage de plaque minéralogique (photo 4)

1. À l'aide d'un tournevis plat, ôter le capuchon transparent en plaçant la pointe du tournevis dans l'une des deux encoches de chaque côté du capuchon et lever légèrement.
2. Remplacer l'ampoule et reposer le capuchon.



Photo 4

3.4 - FUSIBLES

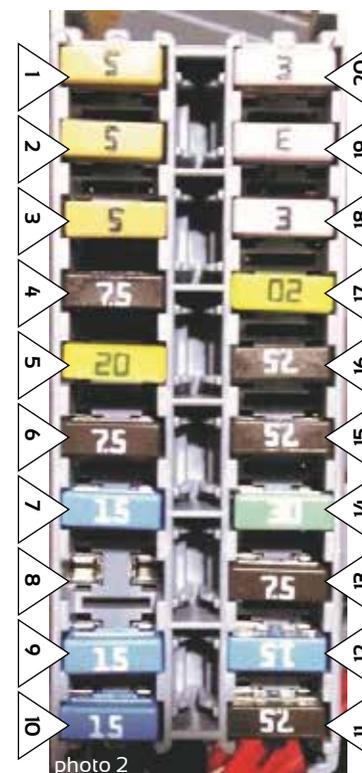
Les boîtes à fusibles sont situées derrière la boîte à gants côté passager (photo 1) et sous la planche de bord côté conducteur (photo 2). En cas d'anomalie électrique ou lorsque le témoin de fusible est allumé sur l'écran du tableau de bord, vérifier le bon état des fusibles. **NE PAS MODIFIER L'AMPERAGE DES FUSIBLES AU RISQUE DE PROVOQUER DES DOMMAGES GRAVES.**

CÔTÉ PASSAGER



F1 • 30 A	Vitres électriques
F3 • 3 A	Alimentation calculateur (moteur DCI uniquement)
F4 • 30 A	Éclairage de signalisation général (feux, phares...)
F5 • 15 A	Dégivrage
F6 • 15 A	Autoradio
F7 • 7,5 A	Groupe chauffage, climatisation
F8 • 3 A	Lève-vitres, réglage hauteur phares, commodo essuie-glace, et clignotant, témoin du bouton condamnation.
F9 • 10 A	Feux de stop, feux de recul, caméra de recul, signaux D, N, R.
F10 • 3 A	APC Moteur, pompe carburant, capteur de vitesse Uniquement sur motorisation DCI : capteur d'eau dans filtre à carburant, APC prise OBD et ECU.
F11 • 7,5 A	Éclairage boîte à gant + permanent autoradio et plafonnier
F12 • 3 A	+ permanent, prise OBD et ECU (moteur DCI uniquement)
F13 • 15 A	Fermeture centralisée
F15 • 30 A	Bougies préchauffage
F16 • 15 A	Démarrreur
F17 • 10 A	Ventilateur moteur (moteur DCI uniquement)
F18 • 7,5 A	Non utilisé

CÔTÉ CONDUCTEUR



1 • 5 A	Feu de position
2 • 5 A	Antibrouillard avant
3 • 5 A	Antibrouillard arrière
4 • 7,5 A	Avertisseur sonore
5 • 20 A	Feu de route et croisement
6 • 7,5 A	Déverrouillage coffre
7 • 15 A	Essuie-glace
8 •	Reservé pour reprogr. télécommande
9 • 15 A	Lève vitre conducteur
10 • 15 A	Lève vitre passager
11 • 7,5 A	+APC commande BFI
12 • 15 A	+APC commande essuie-glace avant
13 • 7,5 A	+APC direction assistée (selon modèle)
14 • 30 A	+ACC comande BFI
15 • 7,5 A	+ACC commande BFI
16 • 7,5 A	Démarrreur
17 • 30 A	+BAT direction assistée (selon modèle)
18 • 3 A	Ouverture coffre
19 • 3 A	Commodo feu route
20 • 3 A	Commodo feu croisement

Le maxi fusible de 70A (SHUNT PARC) a deux positions possibles :



P (stockage) : utiliser cette position lorsque le véhicule est stocké ou immobilisé pendant une longue période pour supprimer les consommations électriques afin de préserver la batterie. Attention, certains organes sont désactivés.



N (Utilisation) : utiliser cette position pour que le véhicule soit fonctionnel normalement.

3.5 - NIVEAU DE LIQUIDE DANS LE CIRCUIT DE FREINAGE



Réservoir liquide de frein

Le bocal de liquide de frein est situé sous le capot avant côté conducteur.

Le niveau visible par transparence ne doit pas descendre en dessous du repère minimum « MIN » du bocal. Compléter s'il y a lieu avec le liquide de frein approprié à ce véhicule.

Remplacer le liquide de freins tous les 50000-Km ou tous les 3 ans par un produit de type DOT4.

3.6 - NIVEAU D'HUILE DE BOÎTE INVERSEUR

Boîte de vitesse (photo 1)

La boîte de vitesse est située à l'arrière du moteur.

Sa capacité est de 0,8 Litres (Huile type 80W/90)

Contrôler fréquemment le niveau d'huile. Compléter s'il y a lieu avec de l'huile de boîte de vitesse appropriée à ce véhicule.

A. Bouchon de vidange 1.

B. Remplissage 2.

C. Contrôle du niveau 3.

Vidanger l'huile de boîte de vitesse tous les 10000 Km ou tous les 2 ans.

Faire fonctionner la boîte avec des lubrifiants inadéquats, accélère l'usure des organes en mouvement et peut donner lieu à d'importants dommages.



Photo 1

Attention, mettre une quantité d'huile insuffisante ou trop importante peut engendrer une casse de la boîte de vitesse.

ATTENTION !

L'huile usagée contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Pour la vidange du moyeu, nous conseillons de s'adresser à un point d'assistance autorisé LIGIER GROUP qui est équipé pour l'écoulement des huiles usagées dans le respect de l'environnement et des normes imposées par la loi.

3.7. - NIVEAU D'HUILE MOTEUR

3.7.1. - MOTEUR DCI 492 REVOLUTION



Photo 2

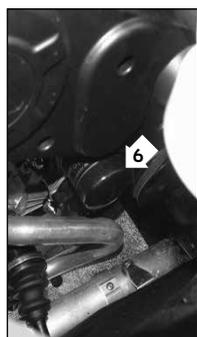


Photo 3



Photo 4

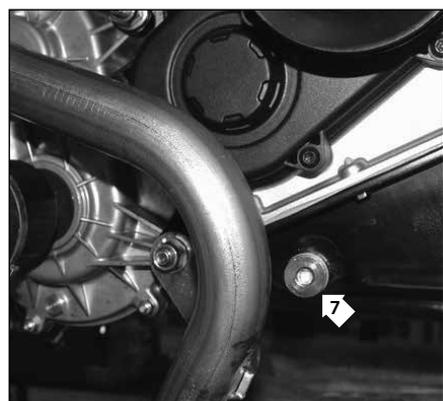


Photo 5

Moteur: graissage-lubrification

(photo 2-3-4)

La capacité d'huile moteur est de 2,1 Litres (Huile type 5W/40).

Contrôler fréquemment le niveau d'huile. Compléter s'il y a lieu avec de l'huile moteur appropriée à ce véhicule.

1. Jauge niveau d'huile 4 (photo 2).

Le niveau doit apparaître entre le repère **MIN** et le repère **MAX** pour un fonctionnement normal du véhicule (photo 4).

2. Bouchon de remplissage d'huile 5 (photo 2).

3. Filtre à huile 6 (photo 3).

La vidange du moteur doit être effectuée soit par aspiration à l'aide d'un appareil homologué, soit par écoulement par le bouchon de vidange 7 (photo 5).

Contrôler le niveau d'huile tous les 2500 km. Se référer aux périodicités d'entretien par type de moteur pour les vidanges et remplacements de filtres.

Attention, mettre une quantité d'huile insuffisante ou trop importante peut engendrer une casse moteur.

3.7.2. - MOTEUR PROGRESS

Moteur, graissage, lubrification

(photo 6 et 7)

La capacité d'huile moteur est de 1,4 Litres (Huile type 5W/40).

Contrôler fréquemment le niveau d'huile. Compléter s'il y a lieu avec de l'huile moteur appropriée à ce véhicule.

1. Jauge niveau d'huile 4 (photo 6). Le niveau doit apparaître entre le repère **MIN** et le repère **MAX** pour un fonctionnement normal du véhicule (photo 7).

2. Bouchon de remplissage d'huile 5 (photo 6).

3. Filtre à huile 6 (photo 6).

La vidange du moteur peut être effectuée soit par aspiration à l'aide d'un appareil homologué, soit par écoulement par le bouchon de vidange 7. (photo 8)

Contrôler le niveau d'huile tous les 2500 km. Se référer aux périodicités d'entretien par type de moteur pour les vidanges et remplacements de filtres.

Attention, mettre une quantité d'huile insuffisante ou trop importante peut engendrer une casse moteur.

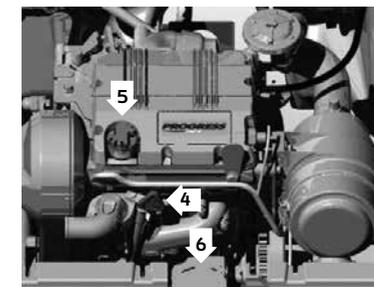


Photo 6

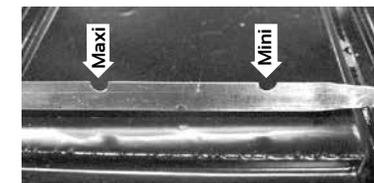


Photo 7



Photo 8

3.8 - LAVE GLACE

Bocal liquide lave glace (photo 1)

Le bocal lave glace est situé sous le capot moteur, côté passager, dans la joue d'aile.

IMPORTANT : le liquide prêt à l'emploi doit impérativement être dilué à l'eau : 1 dose de liquide lave glace pour 10 doses d'eau.



Photo 1

3.9 - BATTERIE

Batterie (photo 2)

Située sous le siège passager. Sans entretien, pas de contrôle de niveau nécessaire. 12 V - 42 Ah - 390 A



Photo 2

⚠ ATTENTION !

Avant toute intervention sur les circuits électriques, débrancher le câble de la borne négative de la batterie. Veiller à ne pas court-circuiter les bornes avec un outil ou un autre objet métallique, ceci pourrait endommager la batterie ou le faisceau électrique du véhicule.

3.10 - BORNIER CHARGE BATTERIE/ AIDE AU DÉMARRAGE*

Le véhicule est équipé d'un bornier (photo 1) permettant de recharger la batterie sans avoir à accéder aux bornes de la batterie sous le siège ou de brancher une batterie additionnelle lors d'un démarrage difficile.



Photo 1

Pour ouvrir le capot du bornier, soulever à l'aide d'un tournevis plat la languette située à droite du boîtier plastique.

Les deux bornes A. et B. (photo 2) sont des pôles positifs ⊕ :

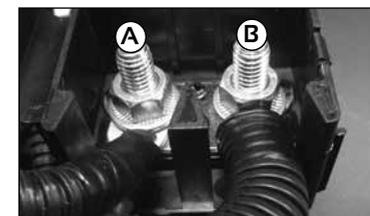


Photo 2

ATTENTION : ne pas faire contact entre les deux bornes avec un objet métallique ou conducteur au risque de provoquer un court-circuit.

Seule une des bornes A. ou B. doit être utilisée avec votre câble rouge ⊕ de raccordement de l'appareil de charge/démarrage.

Le fil de masse noir ⊖ de raccordement de votre appareil de charge/démarrage doit être en contact avec le bras de suspension avant côté conducteur du groupe motopulseur. (photo 3)



Photo 3

⚠ IMPORTANT !

- ◆ Le desserrage d'une borne A ou B du bornier ne met pas en sécurité le circuit électrique du véhicule. La mise en sécurité électrique du véhicule ne peut être effectuée uniquement que par le débranchement d'une borne sur la batterie.
- ◆ En cas de problème de démarrage, l'utilisation d'appareil de type BOOSTER délivrant plus de 12 V peut endommager gravement certains organes électriques.

* N'équipe pas les premiers modèles fabriqués.

Raccordement conforme d'un appareil de charge/démarrage

Câble rouge ⊕ sur une borne du bornier.

Câble noir ⊖ sur le bras de suspension du groupe moto-propulseur.



Raccordement non conforme d'un appareil de charge/démarrage pouvant provoquer des dégâts importants



Mauvais contact de la pince du câble rouge ⊕ sur une borne.



Utilisation des 2 bornes avec câble rouge ⊕ et câble noir ⊖.

3.11 - TRANSMISSION/DIRECTION

Variateurs (photo 1)

La courroie de variateur doit être remplacée tous les 10 000 km ou tous les 2 ans et contrôlée tous les 5000 km.

IMPORTANT : ne pas utiliser de graisse pour nettoyer ou lubrifier les variateurs ou la courroie. Ceux-ci travaillent « à sec ». Dépoussiérer à l'air comprimé et nettoyer les variateurs à l'acétone uniquement, lors de chaque entretien.



Photo 1

Demi-arbres de roue (photo 2)

Les cardans ne nécessitent aucun entretien ou graissage particulier.

Vérifier les soufflets de protection tous les 5000 km ou une fois par an. Des projections peuvent endommager ceux-ci.



Photo 2

Direction (photo 3)

La crémaillère de direction ne nécessite aucun entretien ou graissage particulier.

Vérifier les soufflets de protection tous les 5000 km ou une fois par an. Des projections peuvent endommager ceux-ci.

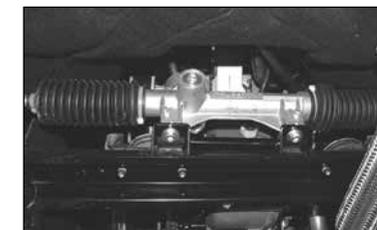


Photo 3

3.12 - LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT FILTRE À AIR

Liquide de refroidissement

(Photo 13)

Le bocal de liquide de refroidissement est situé sous le capot avant, côté passager. La protection du liquide doit être : -25°C. (type LR 25)

Ne pas mettre de liquide de type « rouge »

Le niveau visible par transparence doit être situé entre les repères **MINI** et **MAXI**, indiqués sur le bocal. Compléter avec du liquide de refroidissement jusqu'au repère **MAXI**.

S'il manque fréquemment du liquide de refroidissement, parlez-en à votre distributeur agréé **LIGIER GROUP**.

ATTENTION : la vérification du niveau de liquide doit être effectué moteur froid. Contrôler le niveau tous les 2500 km.

Se reporter au tableau PÉRIODICITÉ par type de motorisation pour les fréquences de renouvellement du liquide.

Filtre à air (photos 14)

Le filtre à air est situé sous le capot avant sur le coté droit du moteur. Pour y accéder, déclipser les deux agrafes et retirer le couvercle plastique de la cartouche.

Lors de la repose du couvercle, attention à ne pas positionner l'attache A trop près de la durite B.

Se reporter au tableau PÉRIODICITÉ par type de motorisation pour les fréquences de nettoyage et remplacement.



Photo 13

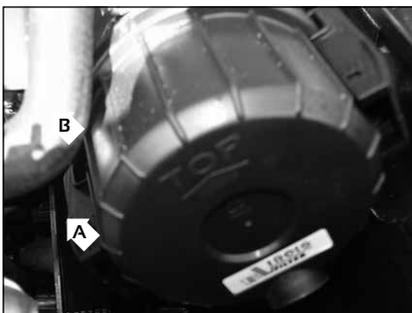


Photo 14



ATTENTION !

Si le bouchon du bocal de liquide est ouvert moteur chaud, le circuit de refroidissement étant en pression, de la vapeur d'eau peut être pulvérisée et entraîner des brûlures graves. Une utilisation du véhicule dans un environnement poussiéreux nécessite un entretien plus rapproché du filtre à air.

3.13 - RÉVISIONS



COMPOSITION DES TRAVAUX

Moteur :

Pour connaître le détail des interventions à réaliser en entretien par type de moteur, se reporter aux tableaux PÉRIODICITÉ de la partie « entretien programmé » du carnet de garantie. Lors de chaque entretien, il est également demandé d'effectuer les points suivants :

Vérification des niveaux :

- liquide de frein
- liquide refroidissement
- huile moteur
- huile de boîte inverseur
- liquide lave glace

Contrôles :

- serrage des supports moteurs & boîte
- serrage des transmissions et de la direction
- serrage supports échappement & brides
- joints d'étanchéité gazole et huile
- pression et usure pneumatiques
- tension et usure des courroies (variateur, distribution, alternateur)
- éclairages divers
- durites carburant et refroidissement

Nettoyage :

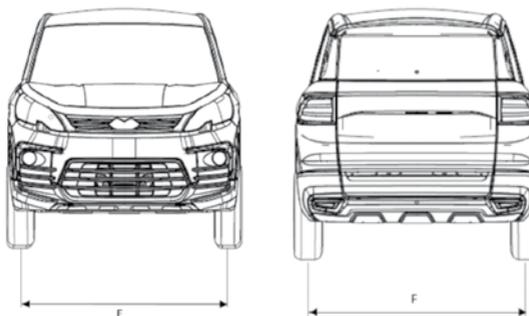
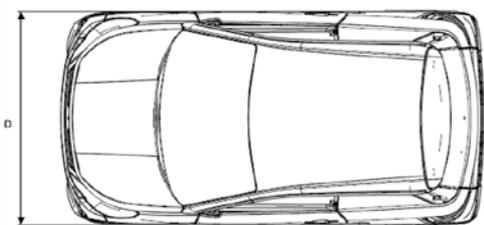
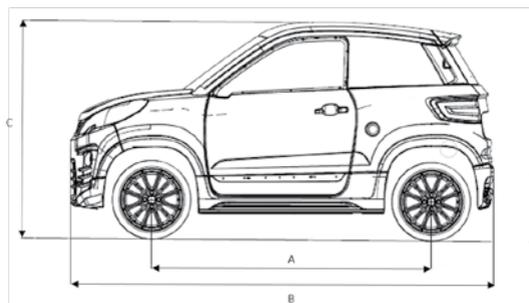
- ailettes radiateur
- variateurs

Réglages :

- câbles passage vitesse
- géométrie (parallélisme, pincement)

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques générales	4.1
Entretien de la carrosserie et véhicule	4.2



A	EMPATTEMENT	1978 mm
B	LONGUEUR	2992 mm
C	HAUTEUR A VIDE	1537 mm
D	LARGEUR SANS RETROVISEUR	1498 mm
E	VOIX AVANT	1333 mm
F	VOIE ARRIERE	1828 mm
G	Longeur (version courte)	1350 mm

4.1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

TYPE QUADRICYCLE LÉGER

Places assises : 2 (y compris chauffeur)
Roues avant motrices et directrices
Vitesse maximale autorisée :45 Km/h
Changement de vitesse automatique par variateur

Inverseur de marche AVT et AR

Masse en ordre de marche :

AVANT JS60 282 Kg

ARRIERE JS60 143 Kg

MMTAC JS60 792 Kg

Charge utile 250 Kg

BATTERIE

Plomb sans entretien 12V-42 Ah-390A

FREINAGE

Système hydraulique

Frein avant et arrière à disques

Frein à main mécanique

Liquide : type DOT4

BOITE INVERSEUR

Capacité : 0,8 Litre - Huile : 80W/90

PNEUMATIQUES

Taille avant / arrière : 155 / 60 R15

Pression à vide AV / AR : 1,5 bars

Pression en charge AV / AR : .. 1,8 bars

Sans roue de secours / bombe

anti-crevaison

AMPOULES

Eclairage avant :

- code/phare : 12V HIR2 55W

- clignotant : 12V P21W orange

Eclairage arrière :

- Bloc complet : tout LED

- Eclairage de plaque : 12V 5W

- Plafonnier : 12V 5W

	Révolution DCI 492	Progress
Type	Bicylindre 4 tps rampe commune	Bicylindre 4 tps injection indirecte
Cylindrée	478 cm ³	498 cm ³
Alésage	69 mm	71,50 mm
Course	64 mm	62 mm
Puissance maxi	6 Kw à 3200 tr/min	6 Kw à 3000 tr/min
Couple maxi	25 Nm à 2000 tr/min	21 Nm à 1800 tr/min
CO ₂ g / Km	89	100
Carburant	Gazole	
Capacité réservoir	17,5 litres	
Alternateur	55A, 480W, entraîné par courroie	
Démarrateur	1,1 kw, électrique	
Circuit refroidissement	3,5 litres	3,2 litres
Circuit lubrification	2,1 litres	1,4 litres
Type d'huile	5W40	

INCONVÉNIENTS	CAUSES POSSIBLES	REMÈDE
Le moteur ne démarre pas*.	Manque de combustible	Remplir le réservoir
	Combustible non approprié	Le remplacer
	Combustible gelé	Additionner antigel pour gazole
	Filtre à gazole encrassé ou rempli d'eau	Le faire remplacer
	Batterie trop faible	Contrôler, recharger, remplacer
	Pas de préchauffage	S'adresser à un agent LIGIER GROUP
	Après ces contrôles, pas de démarrage	S'adresser à un agent LIGIER GROUP
Après démarrage, le voyant d'alerte de pression d'huile ne s'éteint pas	Manque d'huile dans le moteur	Contrôler le niveau à la jauge (moteur froid) et compléter si nécessaire.
	Système de graissage détérioré	S'adresser à un agent LIGIER GROUP. Ne pas faire tourner le moteur voyant allumé
Après démarrage, le moteur s'arrête, cogne, ne prend pas de vitesse	Le niveau de combustible est trop bas	Remplir le réservoir
	Présence d'eau dans le circuit du combustible	Nettoyer le réservoir, le filtre à gazole et introduire du gazole propre
	Le combustible est gelé	Vidanger et additionner antigel pour gazole
	Filtre à air encrassé	Le nettoyer ou l'échanger
Fumée noire à l'échappement	Dérèglement du système d'injection	S'adresser à un agent LIGIER GROUP
Fumée bleue à l'échappement	Le moteur est trop froid	Tenir le moteur accéléré quelque temps pour permettre la mise en température
	Niveau d'huile trop haut	Le contrôler, vidanger si nécessaire
	Consommation d'huile importante	S'adresser à un agent LIGIER GROUP

*Ne pas utiliser de produit à pulvériser dans l'admission d'air type Start Pilot.

4.2 - ENTRETIEN DE LA CARROSSERIE ET VÉHICULE

CONSEIL D'ENTRETIEN

Laver la carrosserie de votre véhicule à l'eau savonneuse.

- Utiliser une éponge naturelle pour le lavage.
- Rincer la carrosserie à l'eau claire.
- Sécher la carrosserie à l'aide d'une peau de chamois afin d'éviter l'apparition d'auréoles.
- Ne pas laver le moteur à grandes eaux ou à l'aide de jets d'eau.
- Pour le nettoyage des plastiques intérieurs, utiliser un produit spécifique sans alcool.



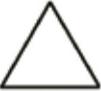
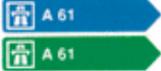
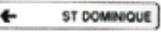
Afin de prévenir toutes dégradations prématurées de la carrosserie de votre véhicule :

- ◆ Ne pas utiliser de nettoyeur automatique à rouleaux ou de nettoyeur haute pression.
- ◆ Ne pas utiliser d'eau d'une température supérieure à 50°C.
- ◆ Ne pas utiliser de produits détergents ou de diluants.
- ◆ Ne pas lustrer avec une patte abrasive
- ◆ Ne pas laver le véhicule en plein soleil ou en période de gel.

Le non respect de ces préconisations d'entretien peut détériorer (rayures, déformation, décoloration, fissuration) la matière ABS de la carrosserie.

5. SIGNALISATION ROUTIÈRE

LES CATEGORIES DE PANNEAUX

 Triangle = danger
 Rond = interdiction ou obligation
 Interdiction  Obligation
 Fin d'interdiction  Fin d'obligation
 ou  = indication
 **DIRECTION**
 Bleu  ➔ Raccordement à une autoroute
 Vert  ➔ Itinéraires sélectionnés pour desservir les villes importantes
 Jaune  ➔ Direction temporaire
 Blanc  ➔ Direction

LES PANNEAUX DE PRIORITÉ

 ➔ Céder le passage à gauche et à droite
 ➔ Céder le passage à gauche et à droite
 ➔ Céder le passage à droite
 ➔ Priorité : vous pouvez passer
 ➔ Attention tout de même aux dangers tels qu'un véhicule de secours ou un véhicule qui ne respecte pas la signalisation
 ➔ Le trait plus épais représente le chemin prioritaire
 ➔ Passage à niveau avec barrières
 ➔ Passage à niveau sans barrière

LES FEUX

Feux sans panneaux



- ➔ Vérifier à droite et à gauche
- ➔ Passer



- ➔ S'arrêter

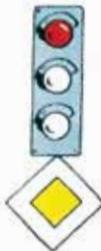
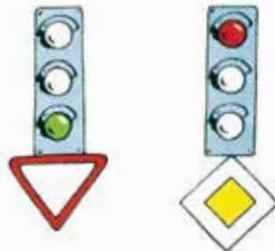


- ➔ S'arrêter
- ➔ Attendre le feu vert

Feux avec panneaux

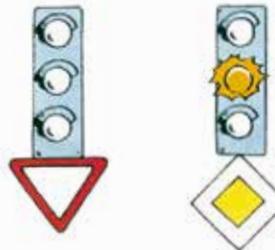
➔ Les feux fonctionnent

- ➔ Ne pas se préoccuper des panneaux



• Les feux ne fonctionnent pas ou le feu orange clignote

- ➔ Respecter les panneaux



LES VOIES INTERDITES AUX QUADRICYCLES LÉGERS ET CYCLOMOTEURS



- ➔ Circulation interdite dans les 2 sens à tous véhicule



- ➔ Sens interdit à tous véhicule



- ➔ Accès interdit aux cyclomoteurs et aux quadricycles légers



- ➔ Accès interdit à tous les véhicules à moteur



- ➔ Piste ou bande cyclable interdite aux quadricycles



- ➔ Voie réservée aux bus



- ➔ Route pour automobiles, interdite aux quadricycles



- ➔ Entrée d'autoroute, interdite aux quadricycles



- ➔ Interdiction de tourner à droite pour les cyclomoteurs et quadricycles légers



- ➔ Direction interdite aux cyclomoteurs et quadricycles légers

ATTENTION

Les quadricycles légers sont considérés par la loi comme des cyclomoteurs. Même immatriculés, ils sont interdits sur certaines voies.

Carte d'enregistrement de garantie

Exemplaire A à retourner sous huitaine à LIGIER Group,
105 route d'Hauterive / 03200 ABREST

Garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter de la date livraison.

La garantie ne sera effective qu'à la réception par LIGIER Group de la carte d'enregistrement dûment complétée par l'acheteur et le distributeur agréé vendeur dans les 8 jours qui suivent la livraison.

Identité du véhicule

Type : _____

Modèle : _____ N° moteur : _____

N° de série : _____

Couleur : _____

Date de première mise en circulation : _____

Identité du client*

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Email : _____

Date de début de garantie

(Date de livraison)

Date de fin de garantie

Cachet du distributeur agréé vendeur

Date et signature

Je demande à bénéficier de la garantie aux conditions figurant dans le carnet joint et reconnais avoir reçu la carte d'enregistrement de garantie.

À

Le

Signature du client

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la garantie et la promotion. Les destinataires de ces données sont le Vendeur et LIGIER GROUP. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à LIGIER GROUP 105 route d'Hauterive 03200 Abrest. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Acceptez-vous de recevoir des informations et des offres commerciales de notre société par e-mail : OUI NON

Carte d'enregistrement de garantie

Exemplaire B revenant au Distributeur/Vendeur

Garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter de la date livraison.

La garantie ne sera effective qu'à la réception par LIGIER Group de la carte d'enregistrement dûment complétée par l'acheteur et le distributeur agréé vendeur dans les 8 jours qui suivent la livraison.

Identité du véhicule

Type : _____

Modèle : _____ N° moteur : _____

N° de série : _____

Couleur : _____

Date de première mise en circulation : _____

Identité du client*

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Email : _____

Date de début de garantie

(Date de livraison)

Date de fin de garantie

Cachet du distributeur agréé vendeur

Date et signature

Je demande à bénéficier de la garantie aux conditions figurant dans le carnet joint et reconnais avoir reçu la carte d'enregistrement de garantie.

À

Le

Signature du client

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la garantie et la promotion. Les destinataires de ces données sont le Vendeur et LIGIER GROUP. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à LIGIER GROUP 105 route d'Hauterive 03200 Abrest. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Acceptez-vous de recevoir des informations et des offres commerciales de notre société par e-mail : OUI NON

Carte d'enregistrement de garantie

Exemplaire à conserver dans le carnet de garantie.

Garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter de la date livraison.

La garantie ne sera effective qu'à la réception par LIGIER Group de la carte d'enregistrement dûment complétée par l'acheteur et le distributeur agréé vendeur dans les 8 jours qui suivent la livraison.

Identité du véhicule

Type : _____

Modèle : _____ N° moteur : _____

N° de série : _____

Couleur : _____

Date de première mise en circulation : _____

Identité du client*

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Email : _____

Date de début de garantie

(Date de livraison)

Date de fin de garantie

Cachet du distributeur agréé vendeur

Date et signature

Je demande à bénéficier de la garantie aux conditions figurant dans le carnet joint et reconnais avoir reçu la carte d'enregistrement de garantie.

À

Le

Signature du client

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la garantie et la promotion. Les destinataires de ces données sont le Vendeur et LIGIER GROUP. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à LIGIER GROUP 105 route d'Hauterive 03200 Abrest. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Acceptez-vous de recevoir des informations et des offres commerciales de notre société par e-mail : OUI NON

Conditions générales de garantie

DÉFINITION DE LA GARANTIE

Tout quadricycle neuf :

Est couvert au profit du Consommateur par la garantie légale relative aux défauts de la chose vendue par les articles 1641 à 1649 du Code de Commerce et la garantie de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la Consommation du vendeur.

Reproduction des dispositions relatives à la conformité des véhicules :

Article L217-4

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'installation, des instructions de montage ou de l'installation incorrecte de ce bien sachant que par le contrat ou l'établissement de sous-sabli-té.

Article L217-5

Le bien est conforme au contrat :

1) Si il est propre à l'usage habituel en tant qu'objet de commerce et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2) Si il présente l'escartéris-tiques définies d'un commun accord par les parties ou est prévu à l'usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12

L'acti on résultant du défaut de conformité ésepr écrit par deux ans à compter del adéli vrancedubi en.

Article L217-16

Lorsquel 'acheteur demande au vendeur, pendant le cours del a garanti ecommerci al equi lui aété é consenti el orsdel 'acqui sitionou del aréparati ond' unbi enmeuble, une remise en état couverte par l a garanti e, tout e péri ode d' i mmo bili sat iond' au moi ns sept jour svi ent s' aj out er à l adur éedel a garanti e qui rest ai t à courir. Cett e péri ode court à compter del a demandé' i nterventi ondel 'acheteur ou del a mi se à di sposi ti on pour réparati ondubi enenceuse, si cett e mi se à di sposi ti on est post éri eur eà l a demande d' i nterventi on.

Article 1641

Le vendeur est tenu del a garanti e à rai son des défaut s cachés del a chose vendue qui l a r endent i mpr opr eà l 'usage auquel on l a dest i ne, ou qui di mi nuent tel l erent cet usage quel 'acheteur nel 'aur ai t pas acqui se, ou n' enaur ai t donné qu' un moi ndr epr i x, s' i l l es avai t connus.

Article 1648

L'acti on résultant des vi ces réchi bi toi res doi t êt re i nter éepar

l 'acquéreur dans un délai de deux ans à compter del adécouvert edu vi ce.

◆ Bénéfici e d' une garanti e contractuel l ede 2 ans hors opérati on promoti onnel l eoucommerci al eà l ' i ni ti at i vedu Constructeur qui début e à l adat edel i vr ai son duvéhicul e, offert epar l asoci ét éLIGIERGROUP -10 5 r out ed' Haut eri ve-0 320 0 ABREST(France) . Les batteri es Li thi umdesvéhicul esélectri ques bénéfici ent d' une garanti e contractuel l eoffert epar LI GER Group dont l adur éeet l escondi ti ons sont spéci fi ées ci - apr ès.

◆ Bénéfici ede LI GER Assi st ance sui vant l escondi ti ons défini es dans l escondi ti ons degaranti e constructeur ai nsi que dans l e manuel d' uti l i sat ion-entreti en.

La garantie constructeur est valable auprès du réseau de Distributeurs/Réparateurs dûment agréés par LIGIER GROUP dans l'espace économique européen et en Suisse.

Le carnet d'entretien comprend la carte d'enregistrement de garantie qui doit être entièrement complétée, tamponnée et retournée au Service Après Vente LIGIER GROUP par le Distributeur vendeur immédiatement à la mise

en circulation.

Dans le cas où cette carte d'enregistrement garantie ne serait pas retournée par le Distributeur vendeur, la garantie constructeur s'appliquera sur présentation par le Client de la Carte d'enregistrement de garantie au Distributeur / Réparateur.

◆ **Le carnet d'entretien doit être présenté à tout Distributeur/ Réparateur agréé par LIGIER GROUP pour toute opération d'entretien ou de demande d'application de la garantie constructeur. Les entretiens et vidanges sont à la charge de l'utilisateur hors contrat spécifique avec le vendeur, et sont obligatoires pour conserver le droit à la garantie constructeur. Ils doivent être certifiés par un Professionnel compétent pour les quadricycles légers.**

La garanti e constructeur desmarques LIGIER et MICROCAR s' appl i que auvéhicul e. Par conséquent, l e transfert desopr i ét é n e m o di fi e pas l escondi ti ons d' appl i cati onde cett e garanti e constructeur.

Pour bénéfici er del a garanti e constructeur, l ' uti l i sat eur doi t obl i gat oi rement présent er l e carnet degaranti e dûment rempl i qui j usti fi equel esoprati onsd' entreti en

préconisées par l econstructeur ont été effectuées (avec unet ol érance depl usou moi ns 5 0 0 Kmpar rapport auk i l onét ragei ni ti al ement prévu) .

La garanti e constructeur desmarques LIGIER et MICROCAR s' appl i que pour l ' é l i mi nati onà t i t re grat ui t (pi èseset mai nd' œuvre) de tout edéf ect uosi té de mat i ère ou deconstructi onconstat éedans l escondi ti ons sui vant es :

◆ Les demandes auti t re del a garanti e constructeur doi vent êt re présent ées auprès d' unat el i er agréé LIGIERGROUP présent l ' espace économique eur opéen et en Suisse, sous l ar esponsabi l i t éd uRéparateur agréé et dans l esat el i ers d' un Réparateur agréé LIGIERGROUP de l eur poi nt de vent e agréé.

◆ L' échange ou l ar emi seenét at det out epi èr econnue déf ect ueuse est l ai sséà l a l br eappréci at i onde LIGIER GROUP.

◆ La garanti e constructeur couvrant l esvéhicul esd' ori gi ne enét at nor mal, l esdémont ages d' accessoi res non d' ori gi ne ou l e l avage si nécessaire aux i nterventi ons sous garanti e constructeur n'esont paspri seen charge par LIGIER GROUP.

La garantie constructeur des marques **LIGIER** et **MICROCAR** ne s'applique pas si il est prouvé que la défectuosité constatée est due à :

◆ Les véhicules neufs ont subi des dommages matériels et que nous constatons les installations concernées, l'utilisation, l'entretien ou l'entretien, qui sont prévus dans le carnet d'entretien, n'ont pas été respectés.

◆ Des pièces ont été montées, des modifications ou adaptations ont été effectuées sur le véhicule ou sur les pièces qui ne sont pas autorisées ou prévues par le constructeur ou par la loi.

◆ L'entretien du véhicule neufs n'a pas été effectué par un professionnel compétent pour les véhicules légers.

◆ Le véhicule a été utilisé de manière anormale (par exemple participation à des compétitions sportives, surcharges, passages, séjours au manuel d'utilisation), utilisation prolongée du véhicule, utilisation dans des conditions normales de fonctionnement.

◆ Lorsque les avaries sont la conséquence de l'usure normale

du matériel ou d'un accident de circulation.

◆ Les pièces d'usure normale telles que pièces de commande, pneumatiques, amortisseurs de suspension, câbles, ampoules, fusibles, filtres, courroies (de transmission, de distribution, de variateur et d'alternateur), plaquettes de frein, balais d'essui glace, garniture de disque de frein (usure, aspect, déformation), pots d'échappement par corrosion externe ou interne soufflets de transmission ou de direction, bougies d'allumage ou de préchauffage, ne sont pas couverts par la garantie constructeur.

◆ Pour les véhicules électriques une utilisation prolongée du véhicule, l'utilisation de l'appareil de recharge (éclairage de plaque, utilisation de l'allume-cigare pour recharger ou alimenter un élément électrique.) ou l'ajout de consommateurs électriques (amplificateur, feu de poche, etc.) non prévus par le constructeur risquent de décharger rapidement et profondément la batterie, celle-ci ne pourra pas reprendre sa capacité de charge. Les batteries ne sont dans le cadre de la garantie constructeur que si il est constaté un défaut initial d'origine

des éléments (survenant dans les 6 premiers mois de fonctionnement), un dysfonctionnement du système de charge ou un dysfonctionnement d'organe électrique provoquant une consommation de courant inhabituelle.

◆ Les vitres de portes, de custodes, de hayonet, de pare-brise ne sont couvertes par la garantie constructeur que contre les vibrations.

◆ Les risques d'incendie, les détériorations résultant d'un vieillissement normal, d'un changement de teinte des surfaces de la carrosserie, des dommages sur la peinture ou sur la carrosserie intérieure ou extérieure (impact de gravillon, retombées atmosphériques, nettoyage des éléments avec du produit, un produit de corrosion ou non adapté à la matière plastique ABS, un nettoyeur haute pression, un chaudière trop importante), des phénomènes de corrosion affectant pas les performances du véhicule, des détériorations résultant d'un entreposage ou d'un mauvais transport, des avaries dues à des phénomènes naturels (grêle, inondation, etc.). L'utilisation d'un produit de lavage non approprié peut causer des dommages importants sur la carrosserie.

◆ La garantie constructeur ne couvre pas les aggravations de dommages consécutifs à l'utilisation du véhicule ou à un voyant rouge s'allumant au compteur en cours de fonctionnement. Se reporter au manuel d'utilisation du véhicule et au règlement pour la définition des voyants et témoins.

◆ La garantie constructeur ne s'applique pas si un carburant de mauvaise qualité ou non conforme a été utilisé pour le moteur du véhicule.

◆ Les réglages de géométrie de terrain avant et de direction, les réglages des phares avant, les réglages des câbles de frein à main, les réglages des jeux aux plaquettes de frein ne sont pas couverts par la garantie constructeur.

◆ Au-delà de 30000 Km, certaines pièces soumises aux usures d'utilisation ne sont pas couvertes par la garantie constructeur :

- nez d'injecteur ou système d'injection tout type de moteur ;
- flexible d'échappement ;
- poulie motrice et poulie réceptrice
- silentbloc caoutchouc de suspension du groupe moteur principal
- silentbloc caoutchouc de bras de suspension.

Cet égarant i econstr uct eur necouv re enauncas l esi ngr édi ent s(hui l e, grai sse, l i qui dedef rei n, l i qui dede ref roi di ssement , carbur ant) , l esf rai s d' ent ret i en, ai nsi queceuxaf f érent s au dépannage et r emor quage (sauf pour véhi cul esbénéf i ci ant deLIGIER ASSISTANCE) , l' i mmo bi l i sati ondu véhi cul e et f rai s dedépl acement , panne de carbur ant , cr evai son, domage l i é aux proj ect i ons, l es dégât s subi s par l es bi ens ou mar chandi ses t ranspor t és, l es dégât s décl ar és apr ès l a fi ndel a garant i e const ruct eur .

Lepr êt d' unvéhi cul edecourt oi si eet àl a l i br eappr éci at i ondur épar at eur ai nsi quel escoût si nhérent sàcet t e prest at i on.

Les pi èces rempl acées dans l e cadredel a garant i econt ract uel l e sont couv rtes par l a garant i e const ruct eur j usqu' àl ' expi rat i onde l a garant i econst ruct eur duvéhi cul e.

IMPORTANT l' emploi de tout système de filtration non certifié par LIGIER GROUP comme compatible avec ses moteurs, de pièces d'un autre type ou modifiées de façon à augmenter les prestations, élimine systématiquement toute possibilité de recours en garantie.

De plus ces modifications tendant

à augmenter la puissance et les performances entraînent la responsabilité du propriétaire vis-à-vis de la loi. (Voir directive cadre 2002/24/CE et loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports).

Définition et conditions de LIGIER ASSISTANCE

Les di sposi ti ons qui sui vent ont pour obj et de déf i ni r l es servi ces d' assi st ance accor dés aux Bénéf i ci ai res, acquér eur s d' unvéhi cul e de mar que Li gi er ou M cr ocar , d' une assi st ance const ruct eur de 2 ans.

N° de t él éphone à cont act er :

04 26 73 72 32

04 26 73 72 33

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE

Lapré sent e convent i on d' assi st ance a pour obj et dedéf i ni r l es droi ts et obl i gat i ons des part i es rel at i fs à l' organi sat i on et à l' apr i seencharge par **TEVEN ASSURANCES** de prest at i onsd' assi st ance dest i né es aux acquér eur s devéhi cul es neufs de mar que Li gi er ou M cr ocar .

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

► ASSISTANCE

Prest at i onsd' assi st ance i ncl uses dans l a présent e convent i on et décrit es aux art i cl es 7 et 8.

► ASSISTEUR

TEVEN ASSURANCES SA au capi t al de 5 . 335 . 715 € dont

l esi ègesoci al est si s 35 - 37 rue Loui s Guér i n 6910 0 Vi l l eurbanne, i mmat r i cul ée 379 95 4 886 RCS Lyon. **TEVEN ASSURANCES** est unesoci ét éd' assi st ancesoumi se au code des Assur ances et à l' Aut ori t é de Contr ô l e Prudent i el et de Résol ut i on (ACP R) si se 61 rue Tai t bout 75 436 P ar i s cedex 09. **TEVEN ASSURANCES** assure et met en œuvr e l es prest at i ons d' assi st ance.

► BÉNÉFICIAIRE

Personne qui bénéficie des prestations d' Assistance. Il s' agit du propri éta i re duvéhi cul e, ou tout conduct eur aut ori sé par ce der ni er, ai nsi quel es passager s t ranspor t és à t i t r egr at ui t . **Le nombre de personnes bénéficiant de cette prestation est limité au conducteur et à l'éventuel passager. Les auto-stoppeurs transportés ne bénéficient pas des prestations d'assistance de la présente convention.**

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Bénéf i ci ent del ' assi st ance :
- Les véhi cul es neufs de mar que Li gi er ou M cr ocar

Les dispositions qui suivent ont pour objet de définir les services d'assistance accordés aux Bénéficiaires, acquéreurs d'un véhicule de marque Ligier ou Mcoocar, d'une assistance constructeur de 2 ans.

N° de téléphone à contacter :

04 26 73 72 32

04 26 73 72 33

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE

La présente convention d'assistance a pour objet de définir les droits et obligations des parties et à l'organiser et à l'appliquer par **PT EVEN ASSURANCES** de prestations d'assistance destinées aux acquéreurs de véhicules neufs de marque Ligier ou Mcoocar.

ARTICLE 2: DÉFINITIONS

► ASSISTANCE

Prestations d'assistance incluses dans la présente convention et décrites aux articles 7 et 8.

► ASSISTEUR

PT EVEN ASSURANCES SA au capital de 5.335.715 € dont les associés sont 35-37 rue Louis Guérin 69100 Villeurbanne, immatriculé 379 95 4 886 RCS Lyon. **PT EVEN ASSURANCES** est une société d'assistance soumise au code des Assurances et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) si se 61 rue Taïtbout

75 436 Paris cedex 09. **PT EVEN ASSURANCES** assure et met en œuvre les prestations d'assistance.

► BÉNÉFICIAIRE

Personne qui bénéficie des prestations d'assistance. Il s'agit du propriétaire du véhicule, ou tout conducteur autorisé séparément, ainsi que les passagers transportés à titre gratuit. **Le nombre de personnes bénéficiant de cette prestation est limité au conducteur et à l'éventuel passager. Les auto-stoppeurs transportés ne bénéficient pas des prestations d'assistance de la présente convention.**

ARTICLE 3: CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Bénéficiaire de l'assistance :
- Les véhicules neufs de marque Ligier ou Mcoocar (hors modèle FLEX) de catégorie L6e QLEM (Quadricycle Léger à Motor) et L7e QLEM (Quadricycle Léger à Motor) mis en circulation à partir du 1er octobre 2013, dont la conduite est limitée à la possession d'un permis de conduire valide à l'expiration de son en vigueur Permis AMP pour les QLEM Permis B1 (ou équivalent) pour les QLEM
Ces véhicules sont les caractéristiques suivantes :

- Véhicule à 4 roues
- Vitesse maximale par constructeur: 45 Km/h pour les QLEM non limitée pour les QLEM
- Cylindrée maximale pour

Les moteurs à allumage commandé: 50 cm³ pour les QLEM et 15 Kilowatts pour les QLEM

- Pour les autres types de moteurs: puissance maximale 4 kilowatts (5,6 chevaux) pour les QLEM et 15 Kilowatts (20 chevaux) pour les QLEM
- Capacité: 2 personnes maxi pour QLEM et 4 personnes maxi pour QLEM
- Poids à vide maximal: 350 kg pour QLEM et 400 Kg pour QLEM
- Charge utile: 200 Kg maxi.

Sont formellement exclus :

- **Les taxis, les auto-écoles, les corbillards,**
- **Les véhicules sanitaires légers (VSL),**
- **Les véhicules destinés au transport onéreux de marchandises ou de personnes,**
- **Les véhicules modifiés ou utilisés pour des courses, rallyes ou épreuves de vitesse.**

Dans le cas où le Véhicule ne répondrait pas aux conditions d'éligibilité indiquées au présent article, la présente convention sera nulle et non avenue de plein droit.

ARTICLE 4: DURÉE DE L'ASSISTANCE

Durée de 2 ans à compter de la date de première immatriculation

figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, en kilométrage illimité.

ARTICLE 5: FAITS GÉNÉRATEURS

L'assistance couvre les déplacements privés et professionnels. Il s'applique en cas d'immobilisation du véhicule consécutive aux incidents mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques sans aucune franchise kilométrique, à l'exception des pannes de batterie.

ARTICLE 6: TERRITORIALITÉ

L'assistance s'applique en France métropolitaine (y compris Corse), principauté de Andorre et de Monaco, à l'exclusion des autoroutes et voies signalées par le panneau C107.

ARTICLE 7: DÉPANNAGE / REMORQUAGE

L'Assisteur organisera et prendra en charge le dépannage sur place ou le remorquage du véhicule vers le Distributeur / Réparateur, vendeur du véhicule, dans un rayon de 50 kilomètres ou vers un garage de la marque du véhicule le plus proche susceptible de le réparer, dans la limite d'un rayon de 100 kilomètres.

ARTICLE 8 : POURSUITE DU DÉPLACEMENT

Si le véhicule est immobilisé plus de 2h, l'Assisteur organisé et prend en charge l'équipement du Bénéficiaire, de l'éventuel passager et des bagages de tous les occupants du véhicule.

L'Assisteur mettra à disposition et prendra en charge les moyens de transport suivants :

- soit un taxi dans la limite maximum de 80€ TTC,
- soit un billet de train (billet premium classe)

Si le Bénéficiaire désire profiter d'un taxi sur un montant supérieur à 80 € TTC, il supportera seul le complément.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ASSISTEUR

L'organisateur pour le Bénéficiaire ou par son intermédiaire de l'une des Assistancess énoncées ci-dessus ne peut donner lieu à remboursement que si l'Assisteur a été éprouvé de cette procédure et a donné son accord quant au montant et communiqué au Bénéficiaire un numéro de dossier.

Les frais seront alors remboursés sur justificatifs dans un délai maximum de 15 jours de réception et ne pourront excéder ceux qui auraient été engagés par l'Assisteur s'il avait lui-même organisé le service.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES - NULLITÉ

Outre les exclusions précisées dans le texte de la présente convention, l'Assisteur ne peut intervenir que dans la limite des accords donnés par les autorités locales.

L'Assisteur ne peut, en aucun cas, se substituer aux organismes locaux de secours d'urgence, ni prendre en charge les frais ainsi engagés.

L'Assisteur ne sera pas tenu d'intervenir dans les cas où le Bénéficiaire aurait commis, de façon volontaire, des infractions à la législation en vigueur dans les pays traversés par lui.

10.1 - Exclusions Générales :

Ne sont pas considérés par l'Assisteur comme remboursables ou pris en charge :

- les opérations d'entretien périodique, contrôle, révision, changement de pièces d'usure ou d'ampoules,
- les pannes de batterie,
- les frais de réparation des véhicules,
- les frais d'essence et de péage,
- les frais de restauration,
- les frais d'annulation de séjours,
- les frais relatifs au vol des bagages,
- les frais relatifs à la perte des titres de transport, papiers

d'identité et documents divers,

- les frais consécutifs à des événements survenus du fait de la participation du Bénéficiaire en tant que concurrent à des compétitions sportives, matchs, concours, rallyes,
- les faits générateurs tels que la panne d'essence, la panne mécanique en cas de défaut d'entretien, la crevaison, l'accident, le vol, l'incendie, le vandalisme, l'erreur de carburant et la perte ou bris de clés, ou vol des clés
- les frais consécutifs à des événements survenus du fait de la participation du Bénéficiaire à un crime, un délit, une rixe ou à des activités non autorisées,
- les frais engagés sans l'accord de l'Assisteur et non expressément prévus par la présente Convention.

10.2 - Circonstances Exceptionnelles :

L'Assisteur s'engage à mobiliser tous les moyens d'action dont il est disposé pour effectuer l'ensemble des prestations d'assistance prévues dans la présente convention. Cependant l'Assisteur ne peut être tenue pour responsable ni de la non-exécution ni des retards provoqués par :

- la guerre civile ou étrangère déclarée ou non,

- la mobilisation générale,
- la réquisition des hommes et du matériel par les autorités,
- tout acte de sabotage ou de terrorisme commis dans le cadre d'actions concertées,
- les conflits sociaux tels que grèves (sauf grève du personnel d'OPEN TEVEN Assurances), émeutes, mouvements populaires, lock-out...,
- les cataclysmes naturels,
- les effets de la radioactivité,
- tous les cas de force majeure rendant impossible l'exécution de la présente convention,
- la désintégration du noyau atomique et les effets de cette désintégration.

10.3 - Nullité

Toute fraude, falsification ou faux témoignage entraînera automatiquement la nullité de la présente convention.

ARTICLE 11 : PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASSISTANCE

Pour tout événement sur les lieux, le Bénéficiaire doit :

a) Contacter l'Assisteur 24H / 24H et sans délai :

- par téléphone :

au **04 26 73 72 32**

04 26 73 72 33

b) Fournir les renseignements suivants :

- nom, prénom, le lieu où il se trouve avec, si possible, un numéro de téléphone et le moment où il pourra éventuellement être contacté,
- le numéro de châssis du véhicule,
- l'adresse de l'interlocuteur et l'appel.

c) Dans les autres cas, écrire à :

Opteven Assurances SA 35/37 rue Louis Guérin - 69100 Villeurbanne, sans mentionner de préférence le numéro de contrat et de coordonnées de contact de l'événement que des débours.

L'Assiste ne peut répondre des manquements ou contretemps qui résulteraient du non-respect, par le Bénéficiaire, des dispositions qui précèdent.

ARTICLE 12 : DROIT D'ACCÈS AU FICHER

Conformément à l'article 17 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Bénéficiaire est habilité à obtenir communication des informations nominatives concernant, aux termes de la présente convention et le cas échéant, à en demander toute rectification, ou leur suppression, à Opteven Assurances, à l'adresse

suivante : Opteven Assurances, 35 - 37 rue Louis Guérin, 69100 Villeurbanne.

Ces informations sont exclusivement utilisées pour l'exploitation des activités d'assurance et ne seront pas transmises à des tiers, hormis des tiers prestataires, pour permettre l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13 : PRESCRIPTION ET RÉCLAMATION

En application des dispositions de l'article L114-1 du Code des assurances, toutes les actions dérivant de la présente convention sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance ou en cas de rétrocession, ommission, déclaration inexacte ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assisté en a eu connaissance. Quand l'action du Bénéficiaire contre l'Assisté est apurée par un recours d'un tiers, le délai de la prescription court que du jour où celui-ci exerce une action en justice contre le Bénéficiaire ou a été indemnié séparément. La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription prévues aux articles 2240 et suivants du Code de procédure civile (demande en justice, renvoi en référé; acte d'exécution forcée; désignation d'expert; saisie immobilière).

L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de

l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Assisté par le Bénéficiaire.

Pour toute réclamation, s'adresser à : **OPTEVEN Assurances, Service Relations Clientèle 35-37 rue Louis Guérin, 69100 Villeurbanne - Email : relationclient@opteven.com**

Après utilisation de tout envoi escompté par le Bénéficiaire peut également contacter le Médiateur de la FFSA adresse postale : BP 290 - 75 425 Paris Cedex 09 - tél 01 45 23 40 71. E-mail : le.medi@mediation-assurance.org

Le Bénéficiaire dispose de la faculté d'obtenir des renseignements sur le service en charge de l'attribution des assurances de l'Assisté de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), si se 61 rue Talibout 75 436 cedex 9, tél : 01 49 95 40 00.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

La présente convention est régie et pour son interprétation pour son exécution par la loi française. La langue française s'applique.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout es les différends susceptibles de naître en cours d'exécution de la présente convention. Dans le cas où cependant aucun accord n'est intervenu

entre les Parties, le litige sera porté devant le Tribunal compétent du domicile du défendeur.

Les Parties déclarent soumettre à l'arbitrage de la FFSA les litiges et renoncent à tout recours dans tout autre pays.

ARTICLE 15 : INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes est déclarée nulle et écartée, le reste de la convention demeure valide. Les Parties déclarent que la présente convention constitue l'acte définitif, exclusif et complet de leur accord et leur portée.

ARTICLE 16 : SUBROGATION

Si l'un des stipulations de l'article L121-12 du Code des Assurances, l'Assisté qui a payé l'indemnité d'assurance est subrogé, jusqu'à concurrence de cette indemnité, dans les droits et actions du Bénéficiaire contre les tiers qui, par leur fait, ont causé le dommage ayant donné lieu à la responsabilité de l'Assisté. L'Assisté peut être déchargé, en tout ou en partie, de sa responsabilité envers le Bénéficiaire, quand la subrogation ne peut plus, par l'effet du Bénéficiaire, s'opérer en faveur de l'Assisté.

Entretien périodique

CONDITIONS DE LA GARANTIE

Huile moteur.....	symbol ceramic 5W-40
Huile boîte inverseur.....	80W90
Liquide de frein.....	DOT 4 Ruban bleu
Liquide de refroidissement.....	Transfluid
Liquide lave-glace	Igol

PÉRIODICITÉ (kms) - MOTEURS DCI 492 Révolution

	5000	10000	15000	20000	25000	30000	35000	40000	45000	50000	55000	60000	65000	70000	75000	80000	85000	90000	95000	100000
Huile moteur (1)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Huile boîte de vitesse (2)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Liquide de frein (3)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X
Liquide refroidissement (2)	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O
Filtre à huile (1)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Filtre à air (2)**	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X
Filtre à gasoil (1)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Courroie distribution et galet tendeur (4)										X										X
Courroie variateur (2)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Courroie alternateur (3)		O	O	X	O	O	O	X	O	O	O	X	O	O	O	X	O	O	O	X
Filtre de sécurité et durites (4)					O					X					O					X
Silentblocs*** caoutchouc moteur			O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Durites (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Ailettes radiateur (5)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Pression pneu (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Variateurs (5)*	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Contrôles (5)****	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

*Lors de chaque entretien, contrôler l'usure des patins de came sur le variateur de boîte.

Les remplacer si nécessaire.

** Une utilisation du véhicule dans un environnement poussiéreux nécessite un entretien approprié du filtre à air.

*** À partir de 15000 Km ou les 5000 Km, contrôler l'état des silentblocs et les remplacer si nécessaire.

**** Reportez-vous au chapitre 3.13 Révisions du manuel d'utilisation.

O	Contrôle, ni vu ni placé	1	pour remplacement tous les ans
X	Remplacement	2	ou remplacement tous les 2 ans
N	Nettoyage	3	ou remplacement tous les 3 ans
		4	ou remplacement tous les 4 ans
		5	ou tous les ans

PÉRIODICITÉ (kms) - MOTEUR PROGRESS																				
	5000	10000	15000	20000	25000	30000	35000	40000	45000	50000	55000	60000	65000	70000	75000	80000	85000	90000	95000	100000
Huile moteur (1)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Huile boîte de vitesse (2)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Liquide de frein (3)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X
Liquide refroidissement (2)	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O
Filtre à huile (1)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Filtre à air** (2)		O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O
Filtre à gasoil (1)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Courroie distribution (4)																X				
Courroie variateur (2)		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Courroie alternateur (3)		O		O		X		O		O		X		O		O		X		O
Jeu soupapes (7)				O				O				O				O				O
Ralenti (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Silentblocs*** caoutchouc moteur			O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Durites (6)			O		O		O		O		O		O		O		O		O	
Ailettes radiateur (6)			N		N		N		N		N		N		N		N		N	
Pression pneu (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Variateurs* (5)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Contrôles (5)****	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Coupons de révision

* Lors de chaque entretien, contrôler l'usure des patins de came sur le variateur de boîte.

Les remplacer si nécessaire.

** Une utilisation intensive dans un environnement poussiéreux nécessite un entretien usager approprié du filtre à air.

*** À partir de 15 000 Km pour les 50 000 Km, contrôler l'état des silentblocs et les remplacer si nécessaire.

**** Reporter au chapitre 3.13 Révision du manuel d'utilisation.

O	Contrôle, niveau	1	ou remplacement tous les ans
X	Remplacement	2	ou remplacement tous les 2 ans
N	Nettoyage	3	ou remplacement tous les 3 ans
		4	ou remplacement tous les 4 ans
		5	ou tous les ans
		6	ou tous les deux ans
		7	ou tous les trois ans

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...

Date : ... / ... / ... Kms

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite
à :Kms **ou** le : .../.../ ...